



Bulletin électronique mensuel de l'information sur l'eau et l'assainissement au Bénin
 PNE-Bénin 01 BP 4342 Cotonou Tél (229) 21 31 10 93
 E-mail: contact@gwppnebenin.org Site: www.gwppnebenin.org

Revue annuelle du secteur eau et assainissement 2015



Les acteurs font le bilan de la gestion 2014



Comme chaque année, les acteurs du secteur de l'eau et de l'assainissement se sont retrouvés pour faire le bilan de la gestion 2014. Un rendez-annuel qui a permis d'examiner les résultats obtenus, d'échanger sur les défis du futur et surtout de faire des recommandations pour améliorer les performances. C'était les 18 et 19 juin 2015 à la salle de conférence des tours administratives du Ministère de la Fonction Publique.

Bilan du BPO hygiène et assainissement de base :

Les premiers résultats de l'ATPC connus

Avec comme objectif de contribuer au bien-être des populations en milieu rural, urbain et périurbain par un accès équitable et durable aux services adéquats d'assainissement de base et d'hygiène, les indicateurs du BPO ont été enrichis pour s'adapter à la dynamique du sous-secteur.



Edito / Sommaire

EDITORIAL

La revue 2015 a vécu



Reportée par deux fois, la revue sectorielle eau et assainissement de l'année 2015 pour la gestion 2014 a fini par se tenir du 18 au 19 juin 2015. Rencontre annuelle et occasion de retrouvailles, la revue est un moment spécial pour tous les militants de l'accès durable de toutes les Béninoises et de tous les Béninois à l'eau et à l'assainissement. Tout simplement parce qu'elle offre l'opportunité aux femmes et hommes qui s'investissent chaque jour et qui rêvent d'un Bénin sans soif, de se parler

et de mettre en débat tous les problèmes qui freinent la marche irréversible vers l'eau et l'assainissement pour tous.

C'est vrai que contrairement aux années précédentes, la revue 2015 s'est déroulée dans un climat particulier marqué par la regrettable affaire PPEA2. Si tous les acteurs dans leur ensemble, déplorent et s'indignent face à cette situation, cette affaire nous donne l'opportunité de poser la question de la gouvernance au cœur de nos débats et nos interventions.

En effet, la question de la gouvernance est devenue ces dernières années, une préoccupation majeure dans le secteur. Pour beaucoup d'acteurs et plusieurs institutions, « gérer et assurer l'accès à l'eau pour tous n'est pas seulement une question d'argent, mais tout autant une question de bonne gouvernance ». De ce point de vue, tous les acteurs sont interpellés mieux que par le passé à revoir les règles, les pratiques et les processus par lesquels les décisions concernant la gestion des ressources et des services d'eau sont prises et mises en œuvre. Face à l'urgence de donner de l'eau aux populations et de les amener à s'approprier les bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement, nous ne devons pas occulter la bonne gestion des ressources. Plus que jamais, nous avons la responsabilité de renforcer les mécanismes et dispositifs afin de contribuer efficacement à l'avènement d'une bonne gouvernance des ressources dans le secteur de l'eau et de l'assainissement.

Par ailleurs, nous devons nous féliciter d'avoir atteint les OMD en matière d'accès à l'eau potable à un an de la fin du cycle. Le mérite nous revient à tous. Désormais, en se fondant sur ce pari réussi, nous devons nous mobiliser pour aborder avec plus d'engagement celui des ODD. C'est pourquoi nous lançons un appel pour que les résolutions et recommandations relatives au chantier des ODD soient mises en œuvre. Car, nous devons garder le cap sur 2030 afin d'être au rendez-vous de l'accès universel à l'eau et à l'assainissement.

Afin de vous faire revivre les temps forts de cette revue, nous avons réalisé un numéro spécial qui rend compte des résultats issus de la gestion 2014 dans le secteur en matière d'AEP, GIRE, Hygiène et Assainissement de Base. Egalement, nous sommes revenus sur l'expérience édifiante de Protos dans le cadre de l'appui aux communes à travers le Projet LEAUcal présentée aux participants. Enfin, dans ce même numéro, nous avons des articles sur la rencontre du comité consultatif de coordination du Projet « L'eau au service de la croissance et de la lutte contre la pauvreté dans le bassin transfrontalier de la Mékrou » et l'atelier de formation des OSC sur le suivi budgétaire au niveau communal.

Bonne lecture à chacun et à tous !

André ZOGO,
Coordonnateur du PNE-Bénin

Sommaire :

● Editorial

- La revue 2015 a vécu P.2

● Actualité

- Revue annuelle du secteur eau et assainissement 2015 :
Les acteurs font le bilan de l'année 2014 P.3

- Bilan de la gestion 2014 : Le taux de desserte passe à
68,1% P.4

- Bilan du BPO hygiène et assainissement de base : Les premiers résultats de l'ATPC connus P.5

- GIRE EN 2014 : Cap sur la mise en place des comités de bassin P.4-

Suivi budgétaire communal : Les OSC des communes du Programme WASH-Bénin désormais outillés P.6

- Projet « L'Eau au service de la croissance et de la lutte contre la pauvreté dans le bassin transfrontalier de la Mékrou » : Le

Comité Consultatif de coordination tient sa 2ème session P.7

● Analyse

- Atteinte des OMD dans le secteur de l'eau et de l'assainissement : Quelles leçons pour l'avenir ? P. 8

● Tribune des partenaires

- Appui à la MOC dans les départements de l'Atacora et de la Donga : Protos présente l'expérience innovante du Projet LEAUcal P.9

● Conseils et Innovations

..... P. 10



Les Pages Bleues

Siège

Placodji (Cotonou)
01BP 4392 Cotonou (RB)
Tél : (229)21311093
E-mail : contact@gwppnebenin.org
Site Web : www.gwppnebenin.org

Directeur de Publication

André ZOGO

Equipe de Rédaction

Aurore E. BLOKOU (PNE-Bénin)

Rachel ARAYE K. (PNE-Bénin)

KITI Bonaventure (RJBEA)

Alain TOSSOUNON (RJBEA)

Arnauld ADJAGODO (PNE-BENIN)

Conception graphique

Afriq Edi-Com

Actualité

Revue annuelle du secteur eau et assainissement 2015

Les acteurs font le bilan de l'année 2014

Comme chaque année, les acteurs du secteur de l'eau et de l'assainissement se sont retrouvés pour faire le bilan de la gestion 2014. Un rendez-annuel qui a permis d'examiner les résultats obtenus, d'échanger sur les défis du futur et surtout de faire des recommandations pour améliorer les performances. C'était les 18 et 19 juin 2015 à la salle de conférence des tours administratives du ministère de la fonction publique.



Ouverture des travaux par les officiels

La revue a démarré par une cérémonie d'ouverture marquée par plusieurs interventions. Intervenant le premier, le Directeur Général de l'Eau s'est réjoui de la tenue de cette revue qui constitue un moment fort d'échanges entre les partenaires au développement, la société civile et tous les acteurs du secteur.

Dans son intervention, le chef de file des partenaires, l'Ambassadeur des Pays-Bas, Jos van Aggelen, a souligné les progrès notables réalisés par le Bénin dans le cadre des OMD. Il a signalé le taux d'accès à l'eau potable qui est de 68.1% en 2014 contre 67.3% prévu pour 2015. De même, il a indiqué que dans le domaine de la GIRE, des progrès ont aussi été accomplis dans la mise en place des outils comme le SNIEau, le PIRC, le Schéma Directeur d'Aménagement (SDAGE) du bassin de l'Ouémé. Par rapport à l'accès à l'eau en milieu urbain, il a mentionné les résultats de la Société Nationale des eaux du Bénin (SONEB) qui enregistre un taux d'accès de 72% pour fin 2014. Dans le sous-secteur de l'hygiène et l'assainissement de base, il a signalé

que les objectifs n'ont pas été atteints. Enfin, évoquant l'affaire de la suspension du financement du PPEA 2 qui contribue à hauteur de 60% des budgets de la DGEau et la DNSP, il a indiqué que cette malheureuse situation doit interpeller les uns et les autres sur l'éthique dans la gestion des finances publiques.

Pour améliorer les résultats dans le sous-secteur de l'hygiène et de l'assainissement de base, il faut désormais mettre l'accent sur le préventif. C'est le principal message du Ministre de la Santé qui dans ses propos, a rappelé l'importance des indicateurs hygiène et assainissement de base dans le secteur de la santé.

En ouvrant les travaux, le Ministre en charge de l'eau, Christine Gbédji, a salué la tenue de cette revue en dépit de la crise qui secoue le secteur. Elle a rassuré les uns et les autres des diligences prises par le gouvernement béninois pour la levée de la suspension. Surtout, elle a fait savoir que les prises de position extrêmes ne viennent compromettre les précieux acquis et progrès enregistrés. Pour terminer, elle a exhorté les

participants à des échanges fructueux pour que la rencontre débouche sur des propositions réalistes afin de consolider les OMD et d'avancer vers les ODD. Au terme de la cérémonie d'ouverture, un présidium de cinq (5) membres a été mis en place pour conduire les travaux.

Essentiellement, au cours de la première journée, les participants ont eu droit à plusieurs communications portant sur l'état de mise en œuvre des recommandations de la revue sectorielle eau et assainissement des BPO, gestion 2014, les bilans BPO AEP-GIRE, PPDE/SONEB et Contrat plan; BPO HAB. De même, les participants ont suivi des exposés relatifs aux engagements des maires et autres acteurs du secteur de l'eau dans le cadre de la Maitrise d'Ouvrage Communale (MOC), l'expérience innovante des appels à projets communaux du Projet LEauCal, le point de mise en œuvre du PANGIRE.

Les ODD au cœur des débats

Une fois les exposés terminés, plusieurs sujets ont fait l'objet d'un bouillon d'échanges par les participants. Plusieurs pistes de réflexions ont été retenues au terme de ces échanges. Il s'agit entre autres des objectifs post 2015 du Bénin pour le secteur, de la nécessité d'élaborer pour chacune des structures (DPPE de la SONEB, DDSPSE de la DGEau, DPSE de la DNSP), un plan d'actions avec des priorités au cours de l'année transitoire. Pour l'eau potable, les participants appellent à une redéfinition des bases statistiques du secteur, un mécanisme de financement, (budget na-

tional, partenaires), la participation du secteur privé, l'entretien, l'exploitation, la maintenance, le modèle de gestion, la synergie Eau et Assainissement au niveau communal (BPO). Dans le domaine de la GIRE, ils réclament de positionner la GIRE à un niveau d'ancrage suffisant pour un bon portage politique, de faire le bilan de la 1ère Phase du PANGIRE et la formulation de la 2ème phase pour 2015. Egalement, le pilotage du PANGIRE devra être assuré par le Comité de Pilotage à travers son Secrétariat Technique Permanent rattaché au Secrétariat Général du Ministère en charge de l'eau. Pour sa mise en œuvre, ils invitent à une mobilisation des financements externes et recommandent que la contribution du Budget National soit au minimum de 15% des ressources financières externes mobilisées.

Au terme des deux jours de la revue, une équipe restreinte a été mise en place pour élaborer le plan d'action (TdR, planning, suivi) de chaque recommandation qui sera soumis au prochain GSEA après la signature de l'aide-mémoire.

Notons que le Cadre de Concertation des Acteurs Non Etatiques de l'Eau et de l'Assainissement (CANEA) a marqué sa présence par une exposition. A travers plusieurs supports de communication (poster, dépliants, prospectus etc), les expériences des organisations membres dans le secteur ont été partagées.

Alain TOSSOUNON
(RJBEA)

Rachel ARAYE K.
(PNE-Bénin)

Actualité

Bilan de la gestion 2014

Le taux de desserte passe à 68,1%

A l'occasion de la revue sectorielle 2015, les résultats de la gestion 2014 ont été communiqués aux participants. Désormais, le taux de desserte est de 68,1% contre une prévision de 67,0 avec 1288 Equivalents points d'eau (EPE) réalisés. Une performance saluée par tous.

L'année 2014 s'achève sur une bonne performance. En dépassant la prévision de 67,0% et surtout la cible OMD 7 qui est de 67,3% à fin décembre, le bilan des réalisations physiques est positif.

En effet, au titre la gestion 2014, les réalisations physiques s'élèvent à 1288 Equivalents points d'eau (EPE) sur une prévision de 1724 EPE soit un taux de 72,2% contre 51,5% pour 2013. Ces réalisations physiques comprennent celles issues de la maîtrise d'ouvrage communal (138),

des services déconcentrés (1150) et enfin celles des ONG intervenant dans le secteur (157).

Egalement, au cours de l'année 2014, on note une amélioration de l'état de fonctionnalité des ouvrages avec la baisse du taux de panne. Il est désormais de 7,3% à fin décembre 2014 alors qu'il était de 10,0% en 2013.

Un taux d'exécution financière de 87,9%

Avec la loi de finances gestion 2014, le montant des

dotations globales est de 18,31 milliards de francs CFA avec des crédits de 10,46 milliards de francs CFA, les fonds de concours de 0,708 milliards et les reports de crédits 2013. La contribution du budget national étant de 1,54 milliards de francs CFA.

Au total, les réalisations financières sur les ressources extérieures sont de 14,48 milliards de francs CFA et de 1,53 milliards de francs pour les ressources intérieures. A fin décembre 2014, le taux d'exécution financière est de 87,48% sur les ressources extérieures et de 83,68% pour les ressources intérieures. Des performances saluées de tous les acteurs parce que le taux d'exécution financière

de 2013 était de 67,1%. Au cours de l'année 2014, les crédits délégués aux services déconcentrés s'élèvent à 4,04 milliards de francs CFA dont 1,07 de reports de crédits de la gestion 2013. Pour les communes, les ressources transférées s'élèvent à 2,62 milliards de francs CFA. Un montant record qui représente 43,72% des investissements AEP de la Direction Générale de l'Eau (DGEau). Seulement, on note une contre-performance dans la consommation des crédits qui est 59,0% contre 89,3% pour l'année 2013.

Alain TOSSOUNON
(RJBEA)

GIRE EN 2014

Cap sur la mise en place des comités de bassin

Comme chaque année, la revue sectorielle est aussi l'occasion de faire le bilan de la mise en œuvre de la GIRE. En dehors de l'élaboration, l'adoption ou la révision des textes, l'année 2014 a été marquée entre autres, par le démarrage du processus de mise en place des comités de bassin et des actions prioritaires du SDAGE de l'Ouémé.

Au titre de l'année 2014, trois grands résultats ont été retenus en référence à l'Objectif spécifique N°2 du BPO. Il s'agit de la mise en place du cadre institutionnel GIRE, la mise en place d'un système d'information sur l'eau, l'élaboration et l'adoption régulière de documents stratégiques adaptés aux évolutions du secteur de l'eau potable.

Au nombre des activités réalisées dans le cadre national GIRE efficace, on note l'achèvement de l'étu-

de sur le Plan intégré de renforcement des capacités institutionnelle et organisationnelle du secteur de l'eau et de l'assainissement (PIRC), la consolidation des bases techniques et opérationnelles du Fonds national de l'eau (FNEau) et des Agences de gestion de bassins notamment celle du bassin de l'Ouémé. On retient aussi l'organisation de deux sessions annuelles du Conseil national de l'Eau (CNE) qui ont permis aux conseillers de se pro-

noncer sur une dizaine de projets de textes d'application complémentaires de la Loi 2010-44 portant gestion de l'eau en République du Bénin.

En ce qui concerne la mise en place des comités de bassin, de sous-bassins et des Comités Locaux de l'Eau (CLE), un voyage d'étude a été organisé au Burkina-Faso pour s'imprégner de leur expérience. Egalement avec l'appui du PNE-Bénin, deux missions ont été initiées et organisées au niveau des départements concernés par le bassin de l'Ouémé dans le cadre de la mise en place des comités préparatoires pour la mise en place des comités de sous-bassin. Si l'adoption du SDAGE par le gouvernement est toujours attendue, on peut signaler

comme activités, la mission de restitution des résultats du SDAGE aux préfets et le démarrage des investigations afin de réaliser trois barrages structurants prévus dans le cadre du SDAGE.

Enfin dans le cadre de la GIRE et du processus du Plan Delta, une mission a été organisée aux Pays-Bas et le diagnostic institutionnel pour son élaboration est fait. Un compte rendu est aussi fait au ministre et une mission a été réalisée afin de préciser les limites du Plan avec une séance de pré-validation de la carte de délimitation du Delta du fleuve Ouémé précisément en juin 2014.

Alain TOSSOUNON
(RJBEA)

Actualité

Bilan du BPO hygiène et assainissement de base

Les premiers résultats de l'ATPC connus

Avec comme objectif de contribuer au bien-être des populations en milieu rural, urbain et périurbain par un accès équitable et durable aux services adéquats d'assainissement de base et d'hygiène, les indicateurs du BPO ont été enrichis pour s'adapter à la dynamique du sous-secteur.



Photo de famille des participants avec le ministre Géro Amoussouga

Trois sous-objectifs ont été retenus. Il s'agit d'assurer un meilleur pilotage du sous-secteur par le renforcement de la concertation et de la performance des acteurs institutionnels à divers niveaux; d'améliorer équitablement l'accès durable aux services adéquats d'assainissement de base, ainsi que les conditions d'hygiène en milieu rural, urbain et périurbain et enfin d'améliorer les conditions de mise en œuvre du cadre réglementaire et des mesures incitatives et de coercition (Règlementation, police, sanctions).

Dans le cadre du premier sous-objectif, au nombre des réalisations, on peut citer le Renforcement du personnel et des compétences (laboratoire et UD, Cellule «aspects transversaux», Formations utilisation de Excel), la dotation en équipements (Matériel informatique, Moyens roulants, Réfection labo, etc.), le développement d'outils de gestion, de suivi-évaluation

et de référentiels (BDI, Cellule de Planification et de Suivi-Evaluation du sous-secteur HAB, outils de collecte de données et de rapportage, comptabilité analytique des communes GBCO/LGBC, ...). Surtout, il y a eu la mise en place d'un comité de pilotage des projets et programmes du sous-secteur HAB

En ce qui concerne, le sous-objectif 2 relatif à l'amélioration de façon équitable de l'accès durable aux services adéquats d'assainissement de base, ainsi que les conditions d'hygiène en milieu rural, urbain et périurbain, la DNSP a pu réaliser 1033 latrines scolaire sur 2228 dont 1045 en cours soit 46% de réalisation, 103 latrines publiques sur 115 prévues soit 90% de réalisation. Dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Hygiène et de l'Assainissement de Base (SNHAB) et l'introduction de l'ATPC, 931 localités ont été touchées, 703 villages certifiés FDAL,

20426 latrines familiales réalisées sans subvention et 18197 lave-mains. Il y a eu également 71 incinérateurs réalisés sur 75 prévus et le taux d'utilisation et d'entretien est globalement satisfaisant. Au niveau de la surveillance de la qualité de l'eau, plusieurs activités ont été menées dont 1538 échantillons d'eau analysés en 3 points dans les 77 communes et 2919 prélèvements dans les ménages analysés (sondage initial SNPHAB in UNICEF-DGIS).

Par rapport au sous-objectif 3 relatif à l'amélioration des conditions de mise en œuvre du cadre réglementaire et des mesures incitatives et de coercition (Règlementation, police, sanctions), plusieurs activités ont été menées. On retient essentiellement la finalisation en cours de la Politique Nationale de l'Hygiène et de l'Assainissement, la Loi portant Hygiène publique à l'étude à la Cour Suprême, les instruments de crédit-assainissement ont été élaborés...

Le passage à l'échelle de la mise en œuvre de la SNPHAB comme défi

S'il faut se satisfaire des réalisations physiques, il faut noter que la DNSP fait face aux défis. Au nombre de ces défis, on note la mobilisation des données pour les statistiques (collecte, gestion, remontée et de traitement des données), la mobilisation de toutes les parties prenantes autour du

BPO, la mise à l'échelle de la PNHA (SSQE et PGSSE ; SNPHAB), l'harmonisation et la coordination de tous les intervenants autour de la SSQE et de la SNPHAB, le renforcement des Communes (BDI, financement, BPO, ...). Notons que dans les perspectives pour l'année 2015, l'arrêt du PPEA2 a des conséquences majeures. Au total, c'est plus de 2,578 milliards (y inclus le reliquat des années précédentes) prévus comme appui dans le PTA en 2015 que la DNSP perd. Plusieurs activités ne pourront être réalisées.

Au cours de sa présentation, la DNSP a levé un coin de voile sur le BPO 2016-2018. A ce titre, il est prévu l'appui aux communes dans la mise en œuvre autonome des activités du sous-secteur, la systématisation de la concertation entre tous les acteurs du sous-secteur, la révision des PTA des programmes et projets sur la base du BPO et des besoins restant à satisfaire, le passage à l'échelle de la mise en œuvre de la SNPHAB, la réduction de 40% du taux de défécation à l'air libre, l'augmentation du pourcentage de ménages ayant réalisé des latrines conformes aux OMD et ODD, le déploiement sur l'ensemble du territoire du Plan de Surveillance de la Qualité de l'Eau et des activités autonomes de préservation de l'eau à domicile.

Alain TOSSOUNON

Actualité

Suivi budgétaire communal

Les OSC des communes du Programme WASH-Bénin désormais outillés

Les 3 et 4 juin 2015, s'est tenue à l'hôtel GOD BLESSING de Kandji, une session de formation organisée par le PNE-Bénin au profit des membres du Cadre de concertation des Acteurs Non Etatique du secteur de l'Eau et de l'Assainissement (CANEA) et les Cellules de Participation Citoyenne (CPC) des communes de concentration du Programme WASH-Bénin à savoir Kandji, Kérou, Parakou et Sinendé.



Photo de famille des participants

Cette session de formation s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Programme WASH-Bénin à travers le pôle gouvernance/plaidoyer/GIRE d'une part et le résultat 10 du Programme intitulé «les partenaires du programme national et les réseaux WASH ont les capacités méthodologiques pour assurer le suivi du budget».

L'objectif de cette session était de renforcer les capacités des membres du CANEA et de ses partenaires au niveau local sur le suivi budgétaire au niveau communal en vue d'améliorer leur compétence à mieux influencer le budget communal alloué au secteur de l'eau et de l'assainissement. Ainsi, elle a réuni une vingtaine de participants composée des membres du CANEA (PNE, PROTOS, EAA, DCAM, BETHESDA, BUPDOS, PDM etc.), des CPC des communes de Parakou,

Sinendé et Kandji, la Mairie de Kandji à travers le Directeur des Affaires Financières, le Secrétaire de Social Watch.

Cette session de formation a permis aux participants de comprendre le cadre juridique du budget communal, le processus d'élaboration du budget à travers les rôles des acteurs intervenant dans le processus d'élaboration et les différentes éta-

pes dudit processus. Cette partie a été renforcée par un cas pratique du processus d'élaboration du budget de la commune de Kandji. De même, les participants ont pu s'exercer à la lecture du budget communal qui s'est appuyé sur le cas concret de la Commune de Kandji, l'exécution et contrôle du budget de la commune à travers les organes et mécanisme de contrôle de la commune et appréhender les rôles des OSC et les

outils de suivi budgétaire au niveau local. Elle a abouti à l'élaboration d'un Plan d'action à mettre en œuvre par chacune des CPC présentes pour le suivi budgétaire de leur commune sur les questions liées à l'eau et l'assainissement jusqu'en décembre 2015.

Rachel ARAYE KPANOU
Assistante Technique au
PNE-Bénin



Plusieurs recommandations ont été retenues au terme de la session. Il s'agit de :

- redynamiser la cellule CPC de Kérou ;
- améliorer la collaboration entre les CPC et les Points Focaux WASH intervenant dans chacune des communes de concentration du Programme WASH-Bénin ;
- traduire les engagements internationaux et nationaux au niveau local afin de permettre aux CPC de faire suivi ;
- Faire le suivi de la mise en œuvre des plans d'actions des CPC d'ici décembre 2015.

Cette session de formation a pris fin à la grande satisfaction de tous les participants.

Vivement que ces actions à mettre en œuvre par les organisations de la société civile contribuent à une meilleure gouvernance du secteur eau et assainissement au niveau local.

- poursuivre et assurer les activités de mobilisation et de renforcement des capacités des Communes.

Actualité

Projet « l'Eau au service de la croissance et de la lutte contre la pauvreté dans le bassin transfrontalier de la Mékrou »

Le Comité Consultatif de coordination tient sa 2ème session

Du 14 au 16 Juillet 2015, s'est tenue à SUN BEACH HOTEL à Cotonou, la 2ème session du Comité Consultatif du Mécanisme global de coordination du Projet Mékrou pour la validation i) du programme de renforcement des capacités des acteurs de la gestion du sous bassin de la Mékrou ; ii) de la situation de référence de l'utilisation actuelle des ressources en eau et des stratégies/politiques GIRE au Bénin, au Burkina Faso et au Niger et de l'Accord-cadre de coopération pour le dialogue politique entre le Bénin, le Burkina Faso et le Niger dans le bassin transfrontalier de la Mékrou.



Le présidium à la cérémonie d'ouverture des travaux

Cette deuxième session du Comité consultatif fait suite à celle de 2013 tenue à Ouagadougou et, a connu la participation des représentants des Ministères en charge de l'eau, de l'environnement, de l'agriculture, de l'élevage, de la météorologie en plus des directions et structures techniques appropriées de ces Ministères, des instituts nationaux de recherches et universités du Bénin, du Burkina Faso et du Niger, les représentants des institutions régionales comme AGRHYMET, UEMOA, AC-MAD, ABN, de la Coordination Régionale des Usagers et Usagères des ressources naturelles du bassin du fleuve Niger, des partenaires techniques et financiers : UE, CCR, GWPO, GWP-AO, GIZ, les Partenariats Nationaux de l'Eau du Bénin, Burkina Faso et Niger ainsi que les différents cabinets de consultants commis pour les études.

La cérémonie d'ouverture a été placée sous la présidence

de son Excellence le Ministre en charge de l'Eau, Madame Christine GBEDJI VYAHOU en présence du Président du Global Water Partnership Afrique de l'Ouest (GWP-AO), Professeur Abel AFOUDA ; le Représentant de l'Autorité du Bassin du Niger (ABN), Monsieur ZINSOU Didier ; le Représentant, du Partenariat Mondial de l'Eau (GWPO), M. Manuel FULCHIRON du Représentant du Centre de Coordination des Recherches (CCR), Monsieur Alberto PISTOCCHI et celui de la Commission de l'Union Européenne, Monsieur Lucas Busetto.

Dans son mot d'ouverture, Mme la Ministre a déclaré que les gouvernements sont conscients de la gestion très complexe d'un tel projet, regroupant plusieurs acteurs qui ont besoin de se concerter régulièrement dans un cadre de coopération afin de faire adopter en fin de projet une plateforme consensuelle des

infrastructures et outils de la gestion des eaux partagées pour le bonheur des populations en assurant la croissance verte de cette région. Ainsi, elle a exhorté l'Autorité du Bassin du Niger à continuer sa participation et son appui à ce projet qui contribuera aux attentes des pays membres. Elle a finalement remercié au nom de ses homologues des trois Etats, tous les partenaires impliqués dans le financement et la mise en œuvre du Projet Mékrou en exprimant la ferme volonté de ses pairs et d'elle-même de voir le projet aboutir et apporter, de ce fait, une amélioration qualitative dans le vécu quotidien des populations bénéficiaires.

Le déroulement proprement dit des travaux de ladite session a été axé sur différentes présentations sur la conception et le point d'exécution au 30 juin 2015 du Projet Mékrou, les activités du CCR concernant les aspects socio-économiques ainsi que certaines données techniques dans la zone du projet et les rapports d'étude à valider et qui ont porté respectivement sur i) le Programme de renforcement des capacités avec la consolidation des inventaires des projets et la consolidation du diagnostic institutionnel participatif et les besoins en renforcement des capacités des acteurs en matière de gestion des connaissances avec consultation des acteurs pays ; ii) la version consolidée de l'accord-cadre de coopération pour le dialo-

que politique et pour le processus de planification dans la zone du Projet de la Mékrou et iii) la synthèse des résultats des études pays sur l'analyse de l'utilisation actuelle des ressources en eau devant aboutir à la définition des situations de référence de l'utilisation actuelle de l'eau dans chaque portion de la Mékrou et les études des plans GIRE existants, des politiques et stratégies de croissance verte et de gestion des situations de sécheresse et d'inondation, des politiques et stratégies énergétiques et de la lutte contre la pauvreté au niveau des trois pays et des institutions régionales.

La présentation de l'ensemble de ces rapports a été suivie des débats pour les amendements des participants à prendre en compte pour la finalisation de ces documents. De même, l'assise a validé des idées de projet par pays en vue de son opérationnalisation dans la dernière phase du Projet au profit des populations du bassin.

La 2ème session du Comité Consultatif a pris fin à la grande satisfaction des participants dans l'espoir que l'Accord-cadre de coopération pour le dialogue politique entre le Bénin, le Burkina Faso et le Niger soit signé par les trois (3) Ministres lors de la prochaine session de l'ABN en décembre 2015.

Rachel ARAYE KPANOU
Assistante Technique au
PNE-Bénin

Quelques recommandations

- trouver un moyen de mieux coordonner le travail entre le GWP-AO et le CCR pour une meilleure collaboration dans le partage des données dans le cadre de ce projet ;
- faire le point d'avancement sur l'élaboration du Manuel de Suivi/Evaluation/Planification Opérationnelle des activités par le Chargé de Projet et le Comité Consultatif.

Analyse

Atteinte des OMD dans le secteur de l'eau et de l'assainissement

Quelles leçons pour l'avenir ?

A cinq mois de l'échéance des OMD et au regard des résultats enregistrés au Bénin pour l'Objectif 7 dont l'une des trois cibles est de réduire de moitié, d'ici 2015, le pourcentage de la population n'ayant pas accès à un approvisionnement en eau potable buvable ni à des services d'assainissement de base, il importe de faire le bilan du chemin parcouru. Surtout, il convient de dégager les grandes leçons afin de prendre de nouvelles résolutions pour être au rendez-vous des Objectifs de Développement Durable (ODD).



L'amélioration de la qualité du service passe par la réduction du taux de panne

Si déjà endécembre 2014, le Bénin a dépassé 68% de taux de desserte en eau potable en milieu rural, valeur cible pour les OMD, doit-il s'en contenter au point de dormir sur ses lauriers ? Comment faire pour atteindre l'accès universel à l'eau et à l'assainissement d'ici 2030 en ce qui concerne les nouveaux Objectifs de développement durable ?

En effet, en atteignant 68,1% de taux de desserte en eau potable en milieu rural en décembre 2014 selon l'Aide-mémoire de la revue sectorielle, le Bénin a réalisé une prouesse. Parce qu'il figure parmi un nombre restreint de pays africains ayant réussi ce pari. De son côté, la Société Nationale des Eaux du Bé-

nin (SONEB) qui a en charge l'Approvisionnement en eau des populations urbaines est à 72% de taux desserte en 2014 projetant d'atteindre et de dépasser les 75% prévus dans le cadre des OMD d'ici la fin de 2015. Et ce, en se fondant sur les grands investissements et grands projets en cours de réalisation. L'espoir est donc aussi permis pour le milieu urbain.

Ainsi, s'il faut se féliciter des progrès accomplis, il y a lieu de maintenir le cap pour les nouveaux Objectifs du Développement Durable (ODD). Surtout, il convient d'éviter le retard dans le démarrage des ODD comme ce fut le cas pour les OMD. De même, en tirant leçon du passé, tous les

acteurs sont unanimes pour dire qu'il faut revisiter les indicateurs. Il faudra aussi corriger les disparités en matière de taux de desserte entre les départements, à l'intérieur des départements et dans les communes et surtout améliorer la gouvernance du secteur notamment la gestion des ressources mobilisées.

Ainsi, il importe, contrairement aux OMD où les acteurs du secteur ont mis trois ans à se les approprier, qu'ils se mobilisent afin de démarrer la mise en œuvre des ODD en les intégrant dès maintenant dans les stratégies du secteur actuellement en cours de relecture. Les comités mis en place à l'occasion de la revue pour réfléchir sur la manière dont le passage des OMD aux ODD va s'opérer doit se mettre rapidement au travail surtout que les ODD sont plus ambitieux que les OMD.

Outre la nécessité de vite s'approprier les ODD, il semble très important que les décideurs du secteur se penchent sur les observations régulièrement faites lors des revues et rencontres par les acteurs de la société civile à propos de la manière dont se calculent les taux de desserte. En effet, selon les acteurs de la société civile, l'indicateur un (1) Equivalent Point d'Eau (EPE) pour 250 habitants ne permet pas d'avoir des statistiques qui reflètent la réalité des personnes ayant accès à l'eau potable. Au moment où nous nous apprêtons à passer

aux ODD, il serait intéressant que cette préoccupation des acteurs de la société civile fasse l'objet d'une réflexion collective au terme de laquelle, un nouvel indicateur soit retenu par tous.

La correction des disparités entre départements et dans les communes constitue l'autre défi que les acteurs du secteur doivent relever pour la période qui va démarrer avec les ODD. Pour ce faire, une discrimination positive pour harmoniser le taux de desserte au niveau national est nécessaire.

Dans le sous-secteur hygiène et assainissement, si l'objectif est d'améliorer l'accès à l'assainissement de base en faisant passer le taux d'accès aux systèmes d'assainissement de 33,8% en 2007 à 68,9% en 2015, il est très facilement remarquable que le Bénin ne pourra pas, à l'instar de certains pays de la sous-région, être au rendez-vous des OMD. Les statistiques en la matière le démontrent suffisamment. Pour ce faire, il faut d'une part, intensifier la sensibilisation des populations notamment rurales sur les règles d'hygiène et d'assainissement, et d'autre part encourager les ménages à mettre fin à la défécation à l'air libre.

**Bonaventure KITI/R
(RJBEA)**

Tribune des partenaires

Appui à la MOC dans les départements de l'Atacora et de la Donga

Protos présente l'expérience innovante du Projet LEauCAL

Intervenant depuis plusieurs années dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, l'ONG belge Protos a démarré depuis 2013, une nouvelle expérience d'appui à la Maîtrise d'ouvrage communal (MOC) à travers la mise en œuvre du projet « Appui à la Décentralisation des Services d'Eau Potable, Hygiène et Assainissement de l'Atacora-Donga » (LEauCAL). Une expérience innovante qui renforce l'exercice effectif de la MOC par les 13 communes des départements de l'Atacora et de la Donga et rendue possible grâce au financement de la Facilité Africaine de l'Eau administrée par la Banque Africaine de Développement, l'Alliance WASH Néerlandaise, les Communes et Protos.



Le projet LEauCAL constitue un coup de pouce ...

Avec pour objectif de « Garantir l'accès à l'eau potable et à l'assainissement de base à tous les béninois en milieu rural grâce au renforcement des capacités des communes en matière de gestion de services AEPHA », le projet LEauCAL d'un coût global de 1.172.850 758 de francs CFA. Le projet comporte quatre composantes que sont : le Cadrage institutionnel, la Formation par la pratique, l'Assistance technique aux communes et la Gestion du projet. Dans sa mise en œuvre, la Maîtrise d'ouvrage des projets communaux est entièrement assurée par la commune ou l'EPCI. Sur la base d'un processus d'appels à projets, les communes sont mises en compétition et au terme d'un examen des projets soumis, une sélection est faite. Les communes dont les projets sont retenus par le jury sont contribuent à 30% au financement du projet

retenu. Avec une approche fondée sur la formation par la pratique, plusieurs communes ont réussi l'exercice et leurs projets ont été retenus. Il s'agit pour le premier appel lancé en septembre 2014, des communes de Bassila, Matéri, Péhunco, Kouandé, 2KP et pour le second de janvier 2015 de celles de Tanguiéta, Djougou, Kérou, Natitingou. Au total, pour l'heure, le montant des projets financés s'élève à 78.700.000 de francs CFA. Les différents projets présentés par les communes ont pour principaux objets : la construction et la réhabilitation de forages équipés de PMH, l'intermédiation sociale, la constitution de stocks de pièces de rechanges, la formation des artisans-réparateurs et des délégués, les caisses à outils pour AR, l'élaboration de PGSSE, la construction des latrines publiques, institutionnelles et familiales (EcoSan)...

Au nombre des activités réalisées avec les conventions déjà signées avec les communes, on peut citer entre autres au niveau de la composante A, la réalisation de l'étude institutionnelle et organisationnelle accompagnée d'un plan de formation au profit des communes, du secteur privé et des services déconcentrés mais aussi, le démarrage de l'appui au renforcement de l'intercommunalité des 2KP et de l'EDP Pendjari. Au niveau de la composante, on note que toutes les Communes dont les projets sont retenus ont ouvert des comptes spécifiques pour leurs projets au service Epargne du Trésor Public et la mobilisation des 30 % demandés est en cours. Déjà, certaines communes ont procédé au recrutement des structures d'études, de forage et des ONG d'intermédiation sociale. Au niveau de la composante C, on retient que la commune de Copargo dispose désormais de son Plan d'Hygiène et d'Assainissement (PHAC) qui est en passe d'être vulgarisé. Egalement, le processus d'élaboration du plan d'actions Opération et Maintenance est en cours avec la fin de l'étape des diagnostics et la planification des ateliers dans les 06 Communes ciblées. Enfin, dans le cadre de la dernière composante du projet, le dispositif de suivi-évaluation est mis en place et rendu fonctionnel et le processus

d'octroi de bourses de Master et de doctorat avec le partenariat avec l'Institut National de l'Eau (INE) est amorcé.

Au terme des deux processus d'appels à projets, plusieurs leçons sont à retenir. En dehors de l'intérêt manifesté par les communes, cet exercice leur permet surtout de mieux s'outiller dans le cadre du montage des projets. Egalement, l'appropriation par les communes des procédures de la BAD constitue un atout majeur pour les communes qui, désormais pourront soumissionner chez d'autres partenaires pour le financement de leurs projets.

Pour les acteurs du secteur, le projet LEauCAL est original pour l'exercice effectif de la MOC qu'il favorise et pour la compétition qu'il permet au sein des communes. « La grande force de ce projet est qu'il est justement local », soutient le Point focal eau et assainissement du Centre de Promotion et Moyennes Entreprises (CEPEPE). Pour l'expert Cyriaque Adjinakou, l'aspect pédagogique de l'approche est appréciable et son modèle de financement est une véritable innovation.

Alain TOSSOUNON
(RJBEA)



... à l'exercice effectif de la MOC par les communes

Conseils et Innovations

Espace « Société Civile » lors de la revue sectorielle Eau et Assainissement gestion 2014

